Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212201644-20251201-2025_12_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEDERNEC

Séance du lundi 1er décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois de décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Séverine LE BRAS, Maire de PEDERNEC.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	18
Présents	15
Procurations	2

Présents : Séverine LE BRAS, Jean-Louis TANVEZ, Chantal LE BRIS, Gildas LE ROUX, Eveline CARVENNEC, Hervé RANNOU, Jean-Charles CLATIN, Patrick LE BLEVENNEC, Stéphane RIOU, Isabelle PARANTHOËN, Nathalie PALLIER, Sandra QUEMENER, Sonia CARMARD, Sabrina PACHEU, Jean-Marie BODILIS

Absent(e)s : Anita MAHE (procuration à Chantal LE BRIS), Jean-Paul LE GOFF (procuration à Hervé RANNOU), Jean-Michel MOTTE

Patrick LE BLEVENNEC a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 25 novembre 2025
Date d'affichage : 25 novembre 2025

2025.12.2 – Avenant n°1 au marché de travaux – Park Ar c'Hoat

Le Conseil municipal,

VU le marché initial ;
VU le devis présenté pour la construction de murets prévus au projet d'aménagement ;

CONSIDÉRANT la nécessité de respecter les prescriptions du permis d'aménager ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux intégrant la construction de murets pour un montant de 10 500 € HT et d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y afférentes.

Fait et délibéré à Pédernec le 1er décembre 2025,

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Séverine LE BRAS

MAIRIE DE PEDERNEC 22540 (Côtes-d'Armor)

Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.